

L'an deux mil vingt-quatre, le 06 juillet, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CHAUFFOUR, Maire.

Etaient présents: Jean-Claude CHAUFFOUR, Christian MANEUF, Brigitte ROUX, Joël MAURY, Alain PRADEAU, Yves REYROLLE, Isabelle RENAUDIE, Nathalie ROBERT, Florence BORDE, Patricia BATTUT, David MARTI, Josette ROULET

Absents :

Monsieur Olivier JAYOUT a donné procuration à Monsieur Jean-Claude CHAUFFOUR
Monsieur Christophe LAVAUD a donné procuration à Monsieur David MARTI

Madame Patricia BATTUT a été nommée secrétaire.

63/2024 SUBVENTION COMMUNALE 2024 AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide des subventions suivantes :

ASSOCIATIONS COMMUNALES	Montant
FNACA Salon la Tour	150 €
Association des Parents d'Elèves de Salon la Tour	900 €
Société de chasse Salon la Tour	220 €
Club Athlétique Salon la Tour CAST	2 600 €
Salon musique : Chœur Tor Carrat	1 000 €
Club détente et créations	400 €
Club de loisir Salon Accueil	560 €
Les Amis de Salon la Tour	500 €
Club de pétanque Salon la Tour	600 €
Comité des fêtes	1 000€
Coopérative école Salon la Tour	500 €
Comice agricole cantonal	200 €
Coopérative CES Uzerche	77 €
Donneurs de sang canton d'Uzerche	15 €
Croix Rouge Française	100 €
La Prévention Routière	15 €
Amicale des pompiers d'Uzerche	150 €
Centre régional de documentation pour l'archéologie du paysage d'Uzerche	46 €
Ligue contre le cancer	46 €
Les pêcheurs d'Uzerche	46 €
Jeunesse musicale de France secteur d'Uzerche	100 €
Canoë kayak d'Uzerche CKU	50 €
Basket Uzerche BCU	150 €
Secours Populaire Français fédération de la Corrèze	50 €
USEP Corrèze	50 €
APF de la Corrèze	50 €

Collège Gaucelm Faidit Uzerche	100 €
APAJ Corrèze Association pour adultes et jeunes handicapés	100 €
Amis de la Bibliothèque Départementale	50 €
SOS violence conjugale Corrèze	50 €

64/2024 DEVIS PERMIS D'AMENAGER LOTISSEMENT DES VERRINES

Le Maire fait part de la proposition de LIMOUSIN VRD concernant la prestation d'un architecte pour la réalisation du permis d'aménager du lotissement des Verrines.

Montant : 1950€HT soit 2 340€TTC

Après discussion, le Conseil Municipal valide à l'unanimité ce devis et charge son Maire de signer toutes pièces relatives à ce dossier

65/2024 DEVIS DE TRAVAUX DE COUVERTURE SUR LE BATIMENT VESTIAIRES DU RUGBY

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au coup de vent la toiture des vestiaires du rugby a été sérieusement endommagée.

Un devis établi par l'entreprise MARC DAVID concernant les travaux de couverture pour le bâtiment de vestiaires du rugby.

Montant : 3 903.12€HT soit 4 293 .43€TTC

Le Maire indique qu'une déclaration a été faite à l'assurance et qu'un rendez-vous va être mis en place avec Monsieur A. Bouillaguet, Monsieur David et lui-même afin de régler la situation.

Après discussion, le Conseil Municipal valide à l'unanimité ce devis et charge son Maire de signer toutes pièces relatives à ce dossier

66/2024 DEVIS INSTALLATION DE STORES SOLAIRES POUR LA BIBLIOTHEQUE ET LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire fait part de la proposition de l'entreprise MAZY pour la pose de stores extérieurs solaires pour les pièces de la bibliothèque et du Conseil municipal

Montant : 8 880€HT soit 9 768€TTC

Après discussion, le Conseil Municipal valide à l'unanimité ce devis et charge son Maire de signer toutes pièces relatives à ce dossier

67/2024 DEVIS REMPLACEMENT VERRE FENETRE ECOLE ET CREMONE

Le Maire fait part de la proposition de l'entreprise MAZY pour le remplacement d'un verre de fenêtre pour l'école et le remplacement d'une crémone à la porte d'entrée du bureau.

Montant : 581€HT soit 697.20€TTC

Après discussion, le Conseil Municipal valide à l'unanimité ce devis et charge son Maire de signer toutes pièces relatives à ce dossier

68/2024 DEVIS PLATRERIE SALLE DES FETES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux recommandations du SDIS, le plafond du couloir de la salle des fêtes doit être « coupe-feu 1h ».

Le Maire fait part de la proposition de l'entreprise BCP pour la mise en conformité aux normes incendie du couloir de la salle des fêtes.

Montant : 3 670.65€HT soit 4 404.78€TTC

Après discussion, le Conseil Municipal valide à l'unanimité ce devis et charge son Maire de signer toutes pièces relatives à ce dossier

69/2024 ABONNEMENT JOURNAL DES MAIRES

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'accepter le renouvellement des abonnements :

- Au Journal des Maires pour le montant annuel de 116.00 € TTC,

En effet ce journal permet d'être informé des évolutions et ainsi de pouvoir les appliquer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette proposition et charge son Maire de signer les abonnements avec les intéressés.

70/2024 CONVENTION PISCINE AVEC UZERCHE 2024

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que la Mairie d'Uzerche demande une participation aux frais de piscine pour les enfants de Salon-La-Tour scolarisés au Collège d'Uzerche. Le montant est fixé à 15€ par enfants.

15€/enfant X 24 = 360€

Le Conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité accepte la demande de Mr le Maire d'Uzerche et charge son Maire de régler cette somme.

71/2024 CORREZE INGENIERIE COTISATION 2024

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que la cotisation à Corrèze Ingénierie arrive à son terme et qu'il est indispensable de la renouveler. En effet, Corrèze Ingénierie accompagne les communes adhérentes afin de concrétiser les projets et peut assister jusqu'à la réalisation finale en tant que maître d'œuvre.

La cotisation pour 2024 s'élève à 675 habitants x 0.60 € HT = 405.60 € HT soit 486 € TTC

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité l'adhésion à Corrèze Ingénierie, charge son Maire d'inscrire cette somme au budget et de signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

72/2024 DEVIS REVISION PLU

Le Maire fait part de la proposition de l'entreprise URBADOC pour la modification simplifiée du PLU. Cette procédure exige la réalisation de plusieurs :

- Exposé des motifs et les fiches techniques pour chaque changement de destination ;
- La modification du règlement graphique ;
- L'analyse des incidences ;
- La réalisation d'un cas par cas pour consulter l'autorité environnementale sur l'absence ou pas d'une évaluation environnementale ;
- La numérisation de la modification simplifiée du PLU pour publication sur le géoportail de l'urbanisme.

Cette procédure dure environ 4 à 5 mois en l'absence d'évaluation environnementale (le devis prend en compte uniquement la réalisation du cas par cas).

Le bureau d'étude assistera par ailleurs la commune :

- sur la rédaction de l'arrêté pour lancer la procédure ;
- sur la délibération de mise à disposition du dossier au public et les annonces presse ;
- sur la consultation des services ;
- sur le bilan de la concertation ;
- sur la délibération d'approbation de la modification simplifiée du PLU.

Montant : 7 600€HT soit 9 120€TTC

Après discussion, le Conseil Municipal valide à l'unanimité ce devis et charge son Maire de signer toutes pièces relatives à ce dossier

73/2024 ORGANISATION RENTREE 2024-2025

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du remboursement sur la tarification sociale pour la cantine scolaire. 57 élèves sont bénéficiaires d'un tarif égal ou inférieur à 1€ soit 2 316 repas. Le montant remboursé est de 6 948€ sans engagement EGALIM.

Le maire fait également état des observations de l'APAVE sur les installations thermique fluide de la cantine et notamment sur le dysfonctionnement d'un feu de la gazinière et du coffret de sécurité gaz extérieur qui n'est pas un H520.

Le maire propose que la gazinière de l'école soit mise à la cuisine de la salle polyvalente et inversement avec l'installation par l'entreprise Equip Froid.

Il indique que la mise aux normes du coffret gaz extérieur soit confié à l'entreprise Einsagueix. Le maire propose également qu'une armoire chauffante soit installée à la cantine et indique qu'un devis est demandé à l'entreprise Equip Froid.

Après discussion, le Conseil Municipal valide à l'unanimité toutes les propositions du Maire et le charge de faire exécuter les travaux et d'acheter l'armoire chauffante dès réception du devis.

74/2024 DEVIS ARMOIRE CHAUFFANTE - CANTINE

Monsieur le Maire fait part de la proposition de l'entreprise Equip' Froid pour l'achat d'une étuve 10 niveaux

Montant : 2 365€ HT soit 2 838€TTC

Après discussion, le Conseil Municipal valide à l'unanimité ce devis et charge son Maire de signer toutes pièces relatives à ce dossier

75/2024 VACANCE EMPLOI – AGENT CHARGE DE L'ENTRETIEN DES BATIMENTS 19/35

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que suite au départ de Mme Paillas au 31 août 2024, il est bon déclarer la vacance d'emploi sur emploi territorial afin de lancer la procédure de recrutement.

Après discussion, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition et charge son Maire du recrutement.

76/2024 CREATION POSTE ADJOINT ANIMATION 4.12/35 ANNUALISE DELIBERATION PORTANT CREATION AU TABLEAU DES EFFECTIFS UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS NON COMPLET ET RELATIVE AU RECRUTEMENT LE CAS ECHEANT D'UN AGENT CONTRACTUEL Etabli en application de l'article L.332-8 3° du code général de la fonction publique concernant les communes de moins de 1 000 habitants et les groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-8 3°,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Considérant que la commune compte moins de 1 000 habitants tel qu'en atteste le dernier recensement,

Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré.

DECIDE

La création à compter du 1^{er} septembre 2024 d'un emploi permanent d'adjoint d'animation dans le grade de d'adjoint d'animation, grade relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour 4.12 heures hebdomadaires annualisé.

Cet emploi a vocation à être occupé par un fonctionnaire. Cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel pour une durée de maximum 3 ans. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut compris entre 367 et 432(ne pouvant excéder l'indice brut terminal du grade de recrutement).

Le recrutement d'un agent contractuel ne pourra être prononcé qu'à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°88-145 du 15 février 1988 et n°2019-1414 du 19 décembre 2019, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Maire est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure, le cas échéant, un contrat d'engagement.

77/2024 DEVIS TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'EPICERIE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que suite à la reprise de l'épicerie des travaux supplémentaires sont nécessaires.

Deux devis de l'entreprise Hervelec, en charge des travaux, sont présentés :

- Ventilation (création vmc toilettes et cuisine restaurant) d'un montant de 1 466.22 € HT soit 1 759.44 € TTC
- Travaux divers d'un montant de 1 706.86 € HT soit 2 048.23 € TTC.

Le Conseil municipal accepte les deux devis de l'entreprise Hervelec.

78/2024 DECISION MODIFICATIVE N° 2 BUDGET COMMUNAL : VIREMENT DE CREDIT DU COMPTE 615221 AU COMPTE 231-259

Désignation	Diminution sur crédits	Augmentation sur crédits
D 615221 : Entretien et réparations sur bâtiments publics	3 807,67 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	3 807,67 €	
D 023 : Virement section investissement		3 807,67 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement		3 807,67 €
D 231-259 : Achat mobilier et matériel		3 807,67 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		3 807,67 €
R 021 : Virement de la section de fonctionnement		3 807,67 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement		3 807,67 €

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une décision modificative est nécessaire pour les travaux d'aménagement de l'épicerie. Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité accepte le virement de crédit du compte 615221 au compte 231-259.

79/2024 DECISION MODIFICATIVE N° 3 BUDGET COMMUNAL : VIREMENT DE CREDIT DU COMPTE 615221 AU COMPTE 231-260

Désignation	Diminution sur crédits	Augmentation sur crédits
D 615221 : Entretien et réparations sur bâtiments publics	2 340,00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	2 340,00 €	
D 023 : Virement section investissement		2 340,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement		2 340,00 €
D 231-260 : Cimetière		2 340,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		2 340,00 €
R 021 : Virement de la section de fonctionnement		2 340,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement		2 340,00 €

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une décision modificative est nécessaire pour la reprise des tombes au cimetière. Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité accepte le virement de crédit du compte 615221 au compte 231-260.

80/2024 DECISION MODIFICATIVE N° 4 BUDGET COMMUNAL : VIREMENT DE CREDIT DU COMPTE 615221 AU COMPTE 231-261

Désignation	Diminution sur crédits	Augmentation sur crédits
D 615221 : Entretien et réparations sur bâtiments publics	4 404,78 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	4 404,78 €	
D 023 : Virement section investissement		4 404,78 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement		4 404,78 €
D 231-261 : Salle polyvalente		4 404,78 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		4 404,78 €
R 021 : Virement de la section de fonctionnement		4 404,78 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement		4 404,78 €

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une décision modificative est nécessaire pour la conformité aux normes incendie de la salle polyvalente. Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité accepte le virement de crédit du compte 615221 au compte 231-261.

81/2024 DECISION MODIFICATIVE N° 5 BUDGET COMMUNAL : VIREMENT DE CREDIT DU COMPTE 615221 AU COMPTE 203-220

Désignation	Diminution sur crédits	Augmentation sur crédits
D 615221 : Entretien et réparations sur bâtiments publics	9 120,00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	9 120,00 €	
D 023 : Virement section investissement		9 120,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement		9 120,00 €
D 203-2220 : PLU		9 120,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		9 120,00 €
R 021 : Virement de la section de fonctionnement		9 120,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement		9 120,00 €

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une décision modificative est nécessaire pour la révision du PLU. Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité accepte le virement de crédit du compte 615221 au compte 203-220.

82/2024 DECISION MODIFICATIVE N° 6 BUDGET COMMUNAL : VIREMENT DE CREDIT DU COMPTE 615221 AU COMPTE 2188-262

Désignation	Diminution sur crédits	Augmentation sur crédits
D 615221 : Entretien et réparations sur bâtiments publics	2 838,00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	2 838,00 €	
D 023 : Virement section investissement		2 838,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement		2 838,00 €
D 2188-262 : Amélioration cantine		2 838,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		2 838,00 €
R 021 : Virement de la section de fonctionnement		2 838,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement		2 838,00 €

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une décision modificative est nécessaire pour l'achat de l'armoire chauffante Equip'Froid pour l'amélioration de la cantine. Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité accepte le virement de crédit du compte 615221 au compte 2188-262.

Le Maire,

Jean-Claude CHAUFFOUR

Les membres,

Christian MANEUF

Brigitte ROUX

Joël MAURY

Alain PRADEAU

Yves REYROLLE

Isabelle RENAUDIE

Nathalie ROBERT

Florence BORDE

Olivier JAYOUT

Patricia BATTUT

Christophe LAVAUD

David MARTI

Josette ROULET